

Ajaccio, le 4 octobre 2022

DIRECTION SANTE ENVIRONNEMENT ET
VEILLE
SANITAIRE

Veille et sécurité sanitaire / CVAGS

Tél : 04.95.51.99.88

Mél : ars2a-alerte@ars.sante.fr

Références à rappeler DSEVS/CVAGS/MM/n055

LE DIRECTEUR ADJOINT

Veille Sécurité Sanitaire et Gestion de Crise
à

Mesdames et Messieurs les Pharmaciens
d'officine

Objet : Demande de vigilance particulière suite à la détection d'un cas de dengue autochtone en Corse du Sud.

PJ : Circuit de signalement et modalités de diagnostic biologique des cas de dengue, chikungunya et zika

Madame, Monsieur,

Un cas de dengue autochtone vient d'être diagnostiqué en Corse du Sud, secteur de Porto-Vecchio.

Il s'avère nécessaire de s'assurer qu'aucune chaîne de transmission pérenne de la dengue n'ait pu s'installer dans la région. C'est pourquoi une recherche active d'éventuels autres cas est effectuée autour des lieux de vie de cette personne.

Dans ce cadre, un message a également été adressé à l'ensemble des médecins et des biologistes de la région.

Un dispositif spécifique de surveillance renforcée des cas humains de chikungunya, de dengue et de zika en métropole est mis en place du 1^{er} mai au 30 novembre. Il repose en Corse sur le signalement de ces cas dès leur suspicion.

Pour votre information, la définition de cas suspect de dengue autochtone en Corse est la suivante :

Fièvre d'apparition brutale (> 38,5°C)

et au moins un signe algique

(céphalées, arthralgies, myalgies, lombalgies, douleurs rétro orbitaires)

en l'absence de tout point d'appel infectieux

(toux, écoulement nasal, maux de gorge, difficultés respiratoires, plaies infectées...),

chez une personne résidant ou ayant fréquenté le secteur de Porto-Vecchio depuis le 1^{er} août.

En complément, comme vous le savez, vous pouvez rappeler à vos patients l'importance de la prévention de la prolifération du moustique tigre (*Aedes albopictus*) **en éliminant les eaux stagnantes au sein de chaque domicile.**

De plus, l'usage de **répulsifs anti-moustiques** concourt à limiter la chaîne de transmission.

Pour tout complément d'information concernant les modalités de signalement, vous pouvez contacter le point focal régional de l'ARS, par courriel : ars2a-alerte@ars.sante.fr, ou téléphone : 04.95.51.99.88.

Le site de l'ARS vous fournit tous les renseignements à ce sujet : [Surveillance des arboviroses en Corse : chikungunya, dengue, zika | Agence régionale de santé Corse \(sante.fr\)](#)

Vous remerciant pour votre implication dans ce dispositif de surveillance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour la Directrice Générale et par délégation,
le Directeur Adjoint
Veille Sécurité Sanitaire et Gestion de Crise

Matthieu MECHAIN